

Arrêté n° 2021/G-54 modifiant l'arrêté n° 2021/G-21 portant composition du jury et désignation des concepteurs et testeurs de sujets, des correcteurs et des examinateurs de l'examen d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe - session 2021

La Vice-Présidente,

- VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- VU** le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU** l'arrêté n° 2020/G-90, en date du 17 septembre 2020, portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial Principal de 2^{ème} classe – session 2021 ;
- VU** Arrêté n° 2021/G-21 en date du 16 février 2021 portant composition du jury et désignation des concepteurs et testeurs de sujets, des correcteurs et des examinateurs de l'examen d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe - session 2021 ;

ARRÊTE

Art. 1 : Dans le collège des élus, Mme Fleur OURY, adjointe au Maire de la commune de Soultz est remplacée par Mme Monique MARTIN, Adjointe au Maire de Munster.

Les autres articles ne sont pas modifiés.

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- publié sur le site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 30 avril 2021



Monique MARTIN
Adjointe au Maire de Munster